



La culture économique de Léon Blum : entre libéralisme juridique et socialisme

Nicolas Rousselier

► **To cite this version:**

Nicolas Rousselier. La culture économique de Léon Blum : entre libéralisme juridique et socialisme. Histoire@politique, Centre d'histoire de Sciences Po, 2012, pp.1-9. <hal-01071852>

HAL Id: hal-01071852

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01071852>

Submitted on 6 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La culture économique de Léon Blum : entre libéralisme juridique et socialisme

Nicolas Roussellier

Ce que l'on peut dire de Léon Blum vaut pour la plupart des hommes politiques français de la première moitié du XX^e siècle : son éducation intellectuelle ne fut guère propice à la formation d'une *culture* économique, si on entend par celle-ci un ensemble articulé de connaissances capables d'influencer de manière primordiale une conception de l'État, de la politique, de la société, capables même de forger une vision du monde.

Comme les autres représentants de sa génération, Léon Blum joua aussi de malchance quand, à partir de 1914, le savoir économique de son époque vola littéralement en éclats face aux dérèglements de l'économie. Les principes du savoir économique même les plus simples étaient remis en cause par les phénomènes nouveaux de l'inflation, de la dépréciation monétaire, de la rationalisation industrielle dans les années 1920 puis de l'effondrement boursier, de la paralysie du commerce international, de la baisse de la production et de la nécessité de définir de vastes politiques anti-crise dans les années 1930.

C'est donc dans un tel contexte qu'il faut situer l'étude de la culture économique de Léon Blum. Composite dès l'origine, elle dut se confronter au double choc de la crise économique et de l'épreuve du pouvoir.

La formation d'une culture économique sous l'emprise de la notion de service public

Les années de formation à l'École normale supérieure puis la fréquentation des milieux littéraires n'ont guère laissé de place à la constitution d'une *doctrine* économique chez le Léon Blum étudiant. Les biographes¹ soulignent combien l'économie politique a joué un faible rôle dans l'adhésion au socialisme qui, on le sait, s'explique par des motivations morales au premier rang desquelles on trouve la recherche de la justice sociale et la défense de Dreyfus. Dans ce tableau assez pauvre, il faut cependant accorder une place particulière et originale au Léon Blum, membre du Conseil d'État.

Dans le cadre de l'assemblée du Palais Royal, le futur dirigeant politique a acquis une technique de commentaire juridique ainsi qu'une bonne connaissance de l'administration française. Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi défendu le principe

¹ Joël Colton (*Léon Blum*, Paris, Fayard, 1966), Jean Lacouture (*Léon Blum*, Paris, Seuil, 1977), Ilan Greilsammer (*Blum*, Paris, Flammarion, 1996), Serge Berstein (*Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006).

d'une extension des attributions de l'État, au nom de la nécessité de mettre celui-ci au service des citoyens et de lui faire perdre en majesté ou en puissance ce qu'il pouvait gagner en utilité publique². Dès 1902 et 1903, dans une série d'articles parus dans *La Petite République*³, Léon Blum prend position en faveur de l'extension des monopoles d'État (mines, chemins de fer, assurances, forces hydrauliques, alcool et sucre) selon une problématique d'un légitime *retour* à la puissance publique d'activités anciennement concédées ou devenues des monopoles. De telles idées l'inspirent directement, avec la prudence qu'impose la fonction, dans son rôle de commissaire du gouvernement et dans l'énoncé de certaines de ses conclusions⁴. Celles-ci participent de l'évolution globale du droit public républicain de plus en plus sensible à la thématique des services publics. On peut dire que Léon Blum se retrouve ici plus proche de la conception extensive des services publics défendue par Léon Duguit que celle, plus limitative, mise en avant par Maurice Hauriou. Héritière non du colbertisme économique mais plutôt de la vision d'une puissance publique qui commande aux intérêts privés, cette conception a trouvé une nouvelle jeunesse depuis la fin du XIX^e siècle, notamment comme tentative de réponse à la question sociale.

Toutefois, on ne peut considérer que Léon Blum développe ici une véritable argumentation d'économie politique. La couronne d'entreprises publiques qu'il destine à un État moderne fait plutôt figure d'horizon juridique et moral et d'instrument de justice sociale plutôt que de théorie d'économie pure. La culture économique ne se situe pas encore au cœur de l'engagement socialiste de Léon Blum. Venu au socialisme par le sentiment de l'injustice et le choc de l'Affaire, Léon Blum y agrège une sorte de technique juridique du passage de monopoles privés à la puissance publique.

Un épisode qui se place au cours de la guerre vient confirmer ce point de vue. Après avoir été chef de cabinet de Marcel Sembat au ministère des Travaux publics (août 1914-décembre 1916), Léon Blum envoya au ministre de l'Armement, Louis Loucheur, un projet de nationalisation des mines. Le texte dactylographié est accompagné par de précieuses annotations manuscrites de Léon Blum dont on peut extraire le passage suivant :

« La guerre a fait apparaître cette contradiction [de la vieille loi de 1810 qui méconnaît le droit public selon Blum] d'une façon particulièrement pressante. Elle a fait ressortir notamment que l'exploitation des mines et des minières, d'où dépend l'alimentation en combustible et en minerais de première nécessité, répondait aujourd'hui à un besoin vital de la nation. Pourvoir à ce besoin rentre dans la fonction de l'État, notre droit public et administratif étant fondé sur cette notion que l'État est le gérant naturel des services ou des exploitations qui sont connus comme essentiels à l'ensemble de la vie nationale. Que l'État gère lui-même, transfère à des établissements publics ou le concède à des particuliers, ce qui représente les diverses hypothèses réalisées dans les

² Voir Léo Hamon, « État, socialisme et pouvoir dans l'œuvre de Léon Blum », *Cahiers Léon Blum*, n° 11-12, 1982, p. 42.

³ *Œuvre*, vol. 1, p. 509-536 (articles incomplets, la totalité se trouve en 570 AP 3, articles parus dans la *Petite République socialiste* les 14, 17, 24 et 28/12/02 puis le 4-1-03 sur les « offices ministériels »).

⁴ Voir les remarques faites par Georges Vedel dans : *Léon Blum et l'État*, table ronde du CNRS, 4-5 juin 1973, dactylographié, consultable à l'OURS, p. 38-39.

autres espèces analogues et prévues par le projet de loi, le caractère du service public n'en est pas modifié. Et l'État ne cessant pas d'être responsable, il n'en peut abandonner le contrôle ni résigner la propriété éminente, de même qu'il doit conserver le droit de le reprendre à tout instant. La seule notion de "service public", restaurée en conformité des principes généraux du droit et sous la leçon sévère des événements actuels, conduit ainsi par une déduction nécessaire aux dispositions principales du projet de loi : précarité des concessions, partage des bénéfices, clauses de rachat, etc⁵. »

On retrouve dans cet échange le Léon Blum du Conseil d'État ainsi que ses conclusions de commissaire du gouvernement. Considérant l'État comme responsable devant la collectivité et devant les maux et les injustices dont elle peut souffrir, il légitime l'extension de son rôle et de son action. Le projet que Loucheur rédigea à son tour intégra pour une part les suggestions de Léon Blum ; il proposa une version certes édulcorée qui se gardait bien de proclamer trop ouvertement le principe du service public par crainte d'effaroucher les modérés et les adversaires de l'« étatisme », mais le projet comprenait des dispositions de concessions temporaires et limitées ainsi que de participation financière de l'État faisant reculer l'autonomie des compagnies privées. Au cours des années 1920, Léon Blum prolongea ses idées sur les monopoles et en faveur de l'extension des services publics (il plaide notamment pour la nationalisation des assurances sociales). Il intervint dans les très nombreux débats parlementaires qui abordaient la question du nouveau régime des chemins de fer et de toutes les activités pouvant faire l'objet d'une nationalisation. Il cherchait toujours à placer ses conceptions dans la continuité directe du principe de service public, argument destiné à convaincre radicaux libéraux modernisateurs et qui présentait l'avantage de pouvoir se placer sous l'égide de la tradition républicaine (ou même plus largement de la tradition administrative de la puissance publique). Par les nationalisations, avance-t-il comme argument principal, la nation recouvre sa *souveraineté*, plus encore qu'elle ne définit une politique économique.

Le développement et l'extension de la culture économique de Léon Blum dans le cadre des joutes parlementaires

Comme tous les hommes politiques français cependant, Léon Blum est confronté à partir de la Première Guerre mondiale au dérèglement général de l'économie. De ce point de vue, la culture économique socialiste formée avant 1914 n'a pas moins souffert que la culture économique libérale. Elles avaient été toutes deux conçues dans le cadre d'un environnement économique relativement stable. La théorie de la socialisation des moyens de production, transfert de la propriété du privé au public, ne fournit aucune réponse spécifique aux problèmes de l'heure ; l'inflation, la dépréciation de la monnaie, le déficit budgétaire. Mais, précisément, c'est dans cet espace nouveau qui déstabilise l'ensemble des acteurs, que se situe au cours des années 1920 la chance de Léon Blum. Sans lien obligé avec la doctrine économique

⁵ Archives nationales, fonds Blum, 570 AP 3.

du socialisme, Léon Blum développa, le plus souvent aux côtés de Vincent Auriol, des propositions et des contre-projets face aux grands problèmes de l'heure et notamment la question de la reconstruction économique de l'Europe, le déficit budgétaire français et les crises du franc.

Inscrit dans ce jeu particulier des dialectiques parlementaires, destinés à convaincre une frange des radicaux et, pourquoi pas, certains modérés, ces « plans » successivement avancés par le tandem Blum-Auriol se retrouvèrent souvent en consonance avec l'argumentaire du libéralisme économique et de l'orthodoxie budgétaire. Léon Blum a par exemple systématiquement critiqué le recours aveugle à l'emprunt en « jet continu » pour reprendre l'expression de l'époque. Il a toujours présenté le recours à la fiscalité comme une forme positive de « déflation » et un moyen d'assainissement du marché financier. En 1925, devant la crise du franc, les propositions socialistes en faveur d'un prélèvement sur le capital heurtent le conservatisme social des modérés et des radicaux mais se présentent aussi sous le drapeau de l'orthodoxie en matière de finances publiques (rétablir l'équilibre budgétaire). Quelques années plus tard, au moment de la stabilisation du franc sous le gouvernement Poincaré (1928), Léon Blum rappela que son plan de 1925 aurait permis de stabiliser le franc à sept sous (35 centimes) et non à cinq sous (20 centimes), soit une dévaluation aux deux tiers et non aux quatre cinquièmes. Argument qui pouvait aller droit au cœur des détenteurs de patrimoine et du monde des petits rentiers ! Il le redit encore en 1932 :

« Si nos appels avaient été entendus en 1920, toute crise monétaire eût été prévenue ; si nos plans avaient été adoptés en 1924 et 1925, la stabilisation se fût établie à un niveau infiniment plus favorable pour les rentiers⁶. »

Dans un autre ordre d'idée, concernant non plus les finances et la monnaie mais la sphère de la production industrielle, la culture économique de Léon Blum se modifia à nouveau au contact des réalités, notamment sous l'influence de la modernisation et de la rationalisation industrielle. Dans les *Lettres sur la réforme gouvernementale*, Léon Blum utilisait déjà de manière laudative la métaphore du chef d'industrie, inspiré par la méthode Taylor, pour faire le portrait d'un président du Conseil imposant son autorité à l'ensemble de la machine gouvernementale. Son intérêt se confirma dans les années 1920 même si le débat sur un plan idéologique et politique était piégé. Léon Blum ne pouvait se faire l'apologiste du néo-capitalisme, c'est-à-dire d'une solution *extraite* du sein même du capitalisme et qui promettait d'éliminer le problème de la pauvreté et de la sous-consommation et de réduire les écarts de la richesse. Ainsi, dans ses différents articles consacrés au sujet, il s'oppose soigneusement à ceux qu'il appelle les « docteurs de la rationalisation » (1927) au premier rang desquels il place Ernest Mercier. Il s'empresse de démontrer que ce qui paraît possible aux États-Unis (la politique de hauts salaires ouvriers) ne l'est pas en France en raison du caractère rétrograde du patronat français⁷.

⁶ *Le Populaire*, 16 septembre 1932 : « Le dernier épisode de la stabilisation ».

⁷ *Le Populaire*, « L'initiative de Ford. Rationalisation et hauts salaires », 7 juin 1929. Article qui complète ceux publiés dans *Œuvre*, vol. 2, 1914-1928, p. 465-479.

L'intérêt que Léon Blum portait à la rationalisation industrielle faisait évoluer sa culture économique initiale mais sans le mener jusqu'à un tournant doctrinal. Il ne considérait pas que le capitalisme avait trouvé avec le fordisme un moyen de concilier les intérêts du capital et du travail. Il continuait de voir le capitalisme comme travaillé et vicié par l'esprit de profit, incapable de mettre au service de tous (*via* la puissance publique) les progrès de la technologie. Dans la préface qu'il donne en 1927 au livre de Jules Moch consacré à la rationalisation⁸, s'il comprend sur le plan intellectuel et formel l'intérêt du phénomène de rationalisation, il lui ferme la porte de la doctrine socialiste. Plutôt que de définir le moyen d'intégrer la rationalisation industrielle à la perspective socialiste, il préfère montrer comment la rationalisation présente une double remise en cause du libéralisme économique (elle menace le principe de la concurrence du fait de la concentration) et du libéralisme politique (la concentration du pouvoir économique entre quelques mains peut mener à la dictature), comme si son propos cherchait surtout à adresser une mise en garde à l'adresse des *vieux* libéraux, ceux qui allient libéralisme économique et libéralisme parlementaire et politique.

Au cours des années 1920, à travers les différents « plans » fiscaux et financiers élaborés au fur et à mesure des débats parlementaires, Léon Blum a ainsi pu donner un contenu pratique et concret à la politique économique d'un éventuel gouvernement socialiste. Arrivée à maturité entre 1933 et 1936, cette culture économique emprunte moins à la doctrine économique du socialisme qu'à une certaine orthodoxie libérale, capable de faire souscrire les radicaux et bien des modérés centristes, à un programme de réformes⁹. Dans les grandes lignes, ce programme inspira le gouvernement qu'il dirige à partir de juin 1936.

L'épreuve du pouvoir et la crise de la culture économique de Léon Blum

Sans vouloir retracer la politique économique du gouvernement de Front populaire, on peut tenter de relire l'épisode à travers la notion de culture économique. Compromis entre libéralisme et socialisme, le programme économique de Léon Blum se caractérisait en 1936 par deux grands thèmes. Tout d'abord celui de la réanimation de la vie économique par l'accroissement de la capacité d'achat (celle des salariés en premier lieu) et par la semaine des 40 heures, soit une forme de transposition de « l'initiative de Ford » de l'échelle d'une grande entreprise privée à celle d'une politique publique nationale. D'autre part, le thème d'un appel aux détenteurs de l'épargne (pour le financement du plan des grands travaux) qui explique le choix d'une politique de détente fiscale¹⁰ et d'appel à la confiance des porteurs de capitaux.

⁸ Jules Moch, *Socialisme et rationalisation*, Bruxelles, L'Églantine, 1927.

⁹ Comme ce fut le cas lors de la prise en considération du contre-projet économique présenté par le groupe socialiste par la commission des Finances (par 24 voix 12, voix socialistes et radicales mêlées, 12 contre et 2 abstentions). Voir l'éditorial de Léon Blum du 20 janvier 1933 dans *Le Populaire* où il parle du « retentissement de ce vote sur l'opinion [qui] sera considérable et légitime ».

¹⁰ Voir Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, p. 119 et suiv.

Il s'agit bien d'une forme de transposition à gauche de la politique de confiance qui avait dominé les gouvernements des années 1920, soit une sorte de poincarisme de gauche¹¹.

La vitalité politique née d'une victoire du Front populaire devait se transcrire selon Léon Blum en vitalité économique fondée sur le retour à la confiance, la hausse de la consommation et la mobilisation des capitaux¹². Ce n'est que dans son discours du 15 juin 1937 que Léon Blum reprit l'argumentaire de la gauche sur le mur d'argent, dénonçant « l'émigration » des capitaux et la « grève » des investisseurs français et leur volonté d'utiliser politiquement (la chute du gouvernement de Front populaire) les armes économiques qu'ils détiennent¹³. Jusque-là, il resta attaché à une vision classique de la croissance économique, fondée sur la mise en confiance des acteurs économiques et non sur l'intervention de l'État. En témoigne le registre de son vocabulaire et de ses métaphores, plus proche du vitalisme (comme dans ce discours du 27 janvier 1933 où il présente le contre-projet socialiste de politique anti-crise comme la « stimulation de la vie économique générale et de la faculté de consommation dans les pays anémiés et déprimés¹⁴ »), que d'une idée mécanique du circuit économique. Il y a donc encore une liaison intime entre le ressort de la politique économique gouvernementale (plus incitative que substitutive) et la liberté partiellement préservée des acteurs économiques.

La perspective du socialisme étant de plus en plus hypostasiée, la nouvelle culture économique put se déployer dans l'espace du possible ; celui défini par des contre-projets parlementaires dans un premier temps, celui des projets et d'une politique gouvernementale dans un second. La culture économique de 1936, produit d'un transformisme parlementaire et intellectuel, se caractérisait donc par le compromis entre la théorie du pouvoir d'achat et la recherche de la confiance fiscale et financière, le refus du dirigisme économique et le renoncement à la perspective d'une lutte des classes. L'empreinte du libéralisme sur la culture économique de Léon Blum (sur celle aussi de Vincent Auriol) se marquait donc, dans le premier programme de lutte anti-crise, en mai et juin 1936, par la recherche de la détente fiscale, le refus d'un impôt sur le capital et le rejet du contrôle des changes et d'un choix d'autarcie commerciale par rapport au reste du monde¹⁵. Pris par les contraintes stratégiques de la politique, et notamment de l'alliance radicale, Léon Blum avait donc maintenu l'essentiel d'une culture économique inspirée du libéralisme¹⁶. Mais, au-delà de la

¹¹ Récusant le dilemme ou déflation (Laval) ou dévaluation (Reynaud), Blum propose une politique de confiance en faisant appel à la « détente fiscale, que nous voulons hardie, par les grands travaux, par la diminution de la journée de travail à salaire égal, par le contrat collectif, par tous les procédés capables d'agir sur la thésaurisation ». *Journal officiel, Chambre des députés*, séance du 29 novembre 1935, p. 2247. Après l'expérience de 1936, pour défendre son bilan, Léon Blum emploie très souvent le terme de confiance, l'idée que le gouvernement du Front populaire a pu rétablir la confiance au sein du peuple français.

¹² Intervention de Léon Blum lors de l'explication de vote sur les ordres du jour, à la séance du 29 novembre 1935 (p. 2355).

¹³ *Journal officiel, Chambre des députés*, séance du 15 juin 1937, p. 1979-1980.

¹⁴ *Journal officiel, Chambre des députés*, 1^{ère} séance du 27 janvier 1933, p. 303.

¹⁵ Voir sur cette évolution, Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie*, op. cit.

¹⁶ Michel Margairaz, « Les socialistes face à l'économie et à la société en juin 1936 », dans *La France en mouvement*, présentation de Jean Bouvier, Paris, Champ Vallon, 1986, p. 132-163.

tactique, il existait un attachement intime de la culture économique de Léon Blum avec les fondamentaux, juridiques, parlementaires et libéraux de sa conception politique : il récusait la perspective d'un dirigisme économique qui risquait à ses yeux de remettre en cause le libéralisme démocratique.

De fait, dans la période qui mène du déclenchement de la crise mondiale de 1929 à l'avènement du gouvernement de Front populaire, Léon Blum avait fortement critiqué les premières expériences de politiques économiques globales. Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce n'était pas l'adhésion à des idées novatrices qui caractérisait son attitude mais bien une certaine prudence pour ne pas dire de la méfiance et même un certain conservatisme. Engagé dans des contraintes stratégiques internes au sein de la SFIO, on le sait, Léon Blum avait fortement critiqué les idées planistes¹⁷ et avait dû lutter contre l'influence du néo-socialisme. Il n'en est pas moins curieux de le voir placer sous le même registre de la « dictature personnelle », certes avec des « formes variables », les régimes présents en juillet 1933 : ceux de l'Allemagne, de l'Italie, de l'URSS mais aussi celui des États-Unis¹⁸, et ceci en raison de leur politique de dirigisme économique et d'autarcie. Face au plan de Henri de Man, il avait dit sa méfiance à l'encontre de toute formule de socialisation partielle (fondée sur la seule nationalisation du crédit) qui viendrait constituer le nouvel horizon à la fois théorique et politique du socialisme, en lieu et place de la « conquête » du pouvoir. Ainsi, les positions de Léon Blum face aux nouvelles formes de politiques économiques conçues et réalisées sur une vaste échelle, impliquant le dirigisme et l'intervention de l'État, oscillaient entre la surenchère socialiste (le plan ne doit pas dispenser de préparer la révolution) et un argumentaire pratique et moral directement parallèle à celui que les libéraux et les modérés pouvaient employer à la même époque et face aux mêmes innovations de régimes « forts » (l'autarcie, le protectionnisme et le dirigisme économique mènent fatalement à la remise en cause des libertés, à la perte de la démocratie et à une rupture du bon « commerce » entre les nations¹⁹).

Avec une telle culture économique, on comprend mieux en quoi l'épreuve du pouvoir marquée par l'échec de la politique économique entraîna une révision déchirante. Lorsque Léon Blum dut en avril 1938 présenter son plan « d'inflation dirigée », il se plaçait en rupture avec sa propre culture économique. Confectionné et rédigé par des experts, le plan n'était d'ailleurs pas, à proprement parler, son œuvre personnelle. Il le présentait d'ailleurs avec talent mais aussi avec un certain détachement, la chute du ministère étant, il est vrai, quasi certaine. Par sa formation juridique, Léon Blum n'était pas un technicien des finances ni un partisan d'une politique publique échappant au cadre classique des lois parlementaires. En 1936, il avait été très fier, à l'instar d'un Jules Moch, d'avoir inscrit les réformes sociales comme sa politique économique dans le cadre de lois, votées en un temps record par le parlement, sans dessaisissement direct. En 1938, au contraire, c'était un plan de dictature de l'exécutif

¹⁷ Jean-François Biard, « Le débat sur le régime intermédiaire et le plan (juillet 1933-juillet 1934) », *Cahiers Léon Blum*, n° 15-16, 1984, notamment p. 24.

¹⁸ *Le Populaire*, 27 juillet 1933, cité par Jean-François Biard, p. 24.

¹⁹ Voir par exemple sa réaction très violente contre l'annonce de l'abandon du libre-échange par l'Angleterre. Éditorial du *Populaire*, 6 février 1932, « Folie et aberration ».

qu'il présentait au nom du sauvetage des finances et de la préparation de la guerre ; un recours généralisé aux décrets-lois contre lequel Blum et le Front populaire avaient protesté au nom de la défense des valeurs républicaines jusqu'en 1936. À une « politique de reflation dirigée » qui assumait l'intervention directe de l'État (recours à l'inflation monétaire, fermeture du circuit d'exportation des capitaux par le contrôle des changes), correspondait l'instrument politique des « pleins pouvoirs ». De plus, ce plan de 1938 visait le redressement économique non par le biais de la politique sociale mais par un pari sur la reflation monétaire. Cela brisait le lien moral, si important en 1936, entre réformes économiques et lutte contre les injustices sociales. Les mesures sociales étaient, cette fois, présentées séparément du plan d'intervention économique et financière ; elles poursuivaient certes l'objectif d'une plus grande justice sociale (retraite des vieux travailleurs, extension des allocations familiales) mais ne constituaient pas les leviers d'une politique économique²⁰.

En ce sens, le dénouement des années 1930 et l'expérience malheureuse du pouvoir marquaient une crise certaine de la culture économique de Léon Blum. Définie par la concordance entre un socialisme par le droit (avant 1914) et une pratique libérale du parlementarisme (après l'entrée de Léon Blum à la Chambre des députés en 1919), la culture économique de Léon Blum le tirait plus du côté du XIX^e siècle et de la Belle Époque que du côté du XX^e siècle, siècle où furent définies de vastes politiques publiques d'intervention économique sous l'égide de l'État. Léon Blum a certainement reculé, plus pour des raisons inconscientes ou semi-conscientes que délibérées, devant la nécessité d'un dirigisme politique, c'est-à-dire devant une réforme complète des institutions et de l'État capable de fournir les armes du dirigisme économique. Même s'il avait pu définir des aménagements du modèle parlementaire (le renforcement du rôle de la présidence du Conseil notamment²¹), il n'était jamais allé jusqu'à *théoriser* la nature d'une nouvelle démocratie susceptible de combiner le décisionnisme institutionnel et le dirigisme économique. Cette réticence et cette défiance qui, en dernière analyse, se révélaient plus fortes que les arguments rationnels et doctrinaux, étaient bien un fait de culture et, en l'occurrence, de culture économique.

L'auteur

Nicolas Roussellier est maître de conférences (titulaire) à Sciences Po (Paris). Il a publié plusieurs ouvrages ou contributions dans des ouvrages collectifs consacrés à l'histoire politique de la France au XX^e siècle. Auteur du *Parlement de l'éloquence* (Presses de Sciences Po, 1997), il prépare un ouvrage consacré à l'évolution et à la transformation du pouvoir exécutif en France (XIX^e-XX^e siècles).

Résumé

Si Léon Blum semble être éloigné du concept de « culture économique », son itinéraire politique l'amène à s'en rapprocher petit à petit. Par sa formation juridique

²⁰ *Journal officiel, Chambre des députés*, séance du 17 mars 1938, p. 836.

²¹ Boris Mirkine-Guetzévitch, « La République parlementaire dans la pensée de Léon Blum », *Revue socialiste*, n° 43, janvier 1951, p. 10-24.

Nicolas Roussellier, « La culture économique de Léon Blum : entre libéralisme juridique et socialisme », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 16, janvier-avril 2012, www.histoire-politique.fr

et par son activité au Conseil d'État, il valorise la notion de « service public ». Dans sa pratique des joutes parlementaires au cours des années 1920 et au début des années 1930, il est amené à multiplier au nom du groupe socialiste les propositions et contre-projets en matière de politique financière et fiscale. Aussi, quand il aborde la crise des années 1930, on peut considérer qu'il a finalement constitué une véritable « culture économique ». Cette culture reste cependant marquée par un certain attachement au libéralisme à la fois politique et juridique. Blum occupe ainsi une position ambiguë et critique à l'égard du concept nouveau de politique économique, synonyme d'une emprise de l'État sur la marche de l'économie et qui séduit pourtant la nouvelle génération socialiste.

Mots clés : Léon Blum, socialisme, service public, culture économique, politique économique, plan et planisme.

Abstract

Although Léon Blum seems remote from the concept of economic culture, it can be shown that his political trajectory drew him progressively towards it. His legal training and work in the *Conseil d'État* shaped his notion of public service. In addition, his engagement in parliamentary debate in the 1920s and early 1930s led him, as Socialist leader, to formulate numerous proposals and counter-proposals on financial and fiscal policy. Thus by the time of the crisis of the 1930s he had evolved a considerable economic culture. However, this culture displayed a continued attachment to political and legal liberalism. Blum thus occupies an ambiguous and critical position vis-à-vis the new concept of political economy by which the State assumed control over the working of the economy and which appealed to the subsequent generation of socialists.

Key words : Léon Blum, socialism, public service, economic culture, political economy, plan.

Pour citer cet article : Nicolas Roussellier, « La culture économique de Léon Blum : entre libéralisme juridique et socialisme », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 16, janvier-avril 2012, www.histoire-politique.fr